

Arrêté n° AG-18-2025 fixant la liste des candidats admis, ou admis sous réserve, à concourir aux concours interne, externe et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe – session 2025.

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,
Vu le décret n° 2007-110 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 2^{ème} classe,
Vu l'arrêté du 21 juin 2007 fixant le programme de l'épreuve facultative d'admission relative au traitement automatisé de l'information des concours pour le recrutement des agents territoriaux du patrimoine de 1^{ère} classe,
Vu l'arrêté n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique française,
Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,
Vu le recensement des besoins effectué auprès des collectivités territoriales du département de l'Indre en 2024,
Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les Centres de Gestion de l'Interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire dite « Convention IDF/CVL »,
Vu les demandes de conventionnement des Centres de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret,
Vu l'arrêté n° AG-54-2023 du 8 juillet 2024 portant ouverture au titre de l'année 2025 des concours interne, externe et 3^{ème} concours d'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe,
Vu l'arrêté n° AG-92-2024 du 31 décembre 2024 portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans le numéro de l'arrêté n° AG-54-2023 du 8 juillet 2024 portant ouverture au titre de l'année 2025 des concours interne, externe et 3^{ème} concours d'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe,
Vu l'arrêté n° AG-93-2024 du 31 décembre 2024 portant formation du jury des concours susmentionnés,

Vu l' arrêté n° AG-94-2024 du 31 décembre 2024 fixant le lieu d'organisation des épreuves écrites d'admissibilité des concours susmentionnées,

Vu l'arrêté n° AG-05-2025 du 27 janvier 2025 modifiant l'arrêté n° AG-93-2024 du 31 décembre 2024 portant formation du jury des concours interne, externe et 3ème concours d'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe – session 2025,

Vu l'arrêté n° AG-16-2025 du 28 février 2025 portant désignation des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours susmentionnés,

Vu l'arrêté n° AG-17-2025 du 28 février 2025 portant désignation d'un examinateur supplémentaire pour l'épreuve facultative d'admission portant sur le traitement automatisé de l'information des concours susvisés,

Considérant que certains candidats sont admis à concourir, sous réserve de fournir, jusqu'au jour des épreuves écrites d'admissibilité, les pièces justificatives exigées pour l'accès aux concours susvisés,

ARRÊTE :

Article 1 : La liste des candidats autorisés, ou autorisés sous réserve, à concourir aux concours interne, externe et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe – session 2025 est arrêtée selon le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera publiée sur le site internet du Centre de Gestion de l'Indre.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter sa publication.

Fait à Châteauroux, le 28 février 2025.

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION

DE L'INDRE

Pour le Président et par délégation,

Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le 05/03/2025 **S²LOW**
ID : 036-283600138-20250228-AG_18_2025-AR



Danielle DUPRE-SEGOT
Vice-Présidente

Session 2025

Liste des candidats inscrits admis ou admis sous réserve à concourir

<u>Libellé</u>	<u>N°</u>	<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Nom de naissance</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Etat dossier</u>
EXTERNE	1	Benoît	BARON		07/07/1973	
EXTERNE	2	Emma	BERTON	BERTON	13/05/1996	
EXTERNE	3	Nolween	BEZAULT	BEZAULT	07/03/1999	
EXTERNE	4	Amélie	BLAHYJ	BLAHYJ	07/08/1979	
EXTERNE	73	Geoffrey	BRUN	BRUN	26/07/1997	
EXTERNE	5	Yael	BRUNET	BRUNET	14/05/1991	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
EXTERNE	6	Laure	CARGEMEL	CARGEMEL	01/05/1998	
EXTERNE	7	Justine	CARITTE	CARITTE	10/02/2000	
EXTERNE	8	Aurore	COCCO		02/10/1992	
EXTERNE	9	Anne-Emilie	COLLIGNON		04/06/1993	
EXTERNE	10	Méghane	COMBES		02/03/1997	
EXTERNE	11	Antoine	COUSINARD	COUSINARD	16/07/1987	

EXTERNE	12	Hamidou	DARA-BOUSSCASSE	DARA-BOUSSCASSE	31/12/1976
EXTERNE	13	Gaétane	DESGRANGES-MALLET	MALLET	26/09/2000
EXTERNE	14	Audrey	DUCROS	DUCROS	01/08/1980
EXTERNE	15	Nadege	DUMESTRE	GARESTIER	10/12/1974
EXTERNE	16	Fanny	FAIVRE	FAIVRE	29/07/2002
EXTERNE	17	Pierre	FILIPPINI	FILIPPINI	25/05/1988
EXTERNE	18	Simon	FLAMBEAUX	FLAMBEAUX	20/07/1974
EXTERNE	19	Axel	GAUTIER	GAUTIER	28/10/2005
EXTERNE	20	Alix	GODEFROY	GODEFROY	06/09/2002
EXTERNE	21	Anouk	GOUZERH	GOUZERH	22/11/1992
EXTERNE	22	Philippe	GRUSELLE	GRUSELLE	28/09/1995
EXTERNE	23	Kévin	GUILLEBAUD	GUILLEBAUD	22/10/1997
EXTERNE	24	Vanessa	GUILLON	GUILLON	22/10/1991
EXTERNE	25	Morgane	GUILLOT	GUILLOT	27/11/1999
EXTERNE	26	Amandine	HIRSOIL	HIRSOIL	06/05/1991
EXTERNE	27	Pierre	HUGUENOT		31/03/1998

sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve

EXTERNE	28	Axel	HULIN	HULIN	25/05/1989
EXTERNE	29	Mélanie	JAHAN		19/08/1998
EXTERNE	30	Morgane	JOURNIAC	JOURNIAC	01/02/2003
EXTERNE	31	Ana	JUBAULT	GALLEGOS	20/09/1974
EXTERNE	32	Lucie	K/BIDI		02/02/1998
EXTERNE	33	Anne	LABONNETTE	LABONNETTE	19/05/1978
EXTERNE	34	Alicia	LAMY	LAMY	15/09/1999
EXTERNE	35	Auriane	LAVILLE	LAVILLE	16/07/2003
EXTERNE	36	Sofiane	LECOMTE-DUROUIL-- EL OUARARY		17/04/1995
EXTERNE	37	Quentin	MALIS	MALIS	12/01/2002
EXTERNE	38	Chloé	MICHEL	MICHEL	11/05/1993
EXTERNE	39	Valentin	MONTAGNON		11/05/1996
EXTERNE	40	Nicolas	MORITZ	MORITZ	16/02/1988
EXTERNE	41	Tony	MUREDDA	MUREDDA	27/01/1981
EXTERNE	42	Nicolas	MUSSARD		04/10/1991
EXTERNE	43	Valentine	NADOT	NADOT	19/12/2001

EXTERNE	44	Cindy	OUVRAY	OUVRAY	04/05/1982
EXTERNE	45	Jerome-Alexandre	PAILHAT	PAILHAT	04/11/1983
EXTERNE	46	Marie	PAVAGEAU		04/08/2003
EXTERNE	47	Mélanie	PERON	PERON	05/02/1981
EXTERNE	48	Adélaïde	PERROUX	PERROUX	01/12/1995
EXTERNE	49	Laurence	PICADO	PICADO	15/04/1973
EXTERNE	50	Sarah	RABOT	RABOT	31/05/1999
EXTERNE	51	Jennifer	RIBIERE	RIBIERE	22/04/1992
EXTERNE	52	Emma	ROBERT	ROBERT	25/10/1999
EXTERNE	53	Aude	RÉVEIL	RÉVEIL	09/11/2001
EXTERNE	54	Marine	SAMSON	SAMSON	11/10/2003
EXTERNE	55	Carole	TALLENDIER	TALLENDIER	05/04/1982
EXTERNE	56	Magali	TARENNE	CADALEN	11/03/1982
EXTERNE	57	Typhaine	THÉODET	THÉODET	26/12/1996
EXTERNE	58	Angélima	VIRÉ	VIRÉ	10/09/1995
INTERNE	59	Pauline	BOGUTA	BOGUTA	22/08/1994

INTERNE	60	Suzanne	DEKESTER	12/10/1997
INTERNE	61	Lucile	FERACCI	10/05/1988
INTERNE	62	Capucine	GILLE	05/04/1994
INTERNE	63	Rodolphe	HERMELIN	17/08/1994
INTERNE	64	Camille	LE LAY	11/09/1993
INTERNE	65	Anne-Marie	LELIEVRE-ENGEL	13/04/1971
INTERNE	66	Benjamin	MOULIN	15/09/1994
INTERNE	67	Elsa	ROUGER	31/05/1989
INTERNE	68	Camille	RUCKLY--CLO	23/11/1995
TROISIÈME CONCOURS	69	Charlotte	CHALARD	03/09/1989
TROISIÈME CONCOURS	70	Christophe	GÉRY	08/11/1969
TROISIÈME CONCOURS	71	Anna-Valéria	PLÖCKL	20/06/1974
TROISIÈME CONCOURS	72	Peggy	SCHWOB	28/09/1980

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE L'INDRE,
Pour le Président et par délégation



 Danielle DUPRE-SEGOT
 Vice-Présidente

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le

S²LO

ID : 036-283600138-20250228-AG_18_2025-AR